

tous frais déduits ; enfin dans un compte envoyé tout récemment à la Compagnie par M. MAGON¹, ce Gouverneur lui annonce un profit de plus de quatre vingt mille livres sur l'achat, qu'il a fait, de la pacotille seule des Officiers d'un vaisseau de la Cochinchine relaché dans son port. Quel profit ne donnera donc pas la cargaison de ce bâtiment !

Il est constant et reconnu que les marchandises de la Cochinchine, portées à Surate, y donnent cent pour cent de gain, tandis qu'il n'y a aujourd'hui dans toutes les Indes aucun autre commerce qui donne seulement 40^{PR} % . Il n'en est donc aucun aussi lucratif que celui de la Cochinchine, indépendamment des accroissements qu'il peut recevoir et des avantages que la Compagnie est en état de retirer suivant ses premières vues, d'un comptoir qu'elle y a déjà établi et qui le sera plus solidement encore, quand elle le jugera à propos.

Je laisse à décider à tout citoyen raisonnable si le service que j'ai rendu à la Compagnie par l'ouverture d'un commerce aussi avantageux, ne mérite pas la pension de 1200^{LI} qu'on m'avait promise en termes positifs, parcequ'à mon insçû et en mon absence on a eu l'adresse de la stipuler, dans mes conditions, en termes équivoques.

Outre ce service, que j'ai rendu à la Compagnie, suivant la teneur de mes engagements, je crois lui en avoir rendu un autre qui paraîtra moins important à ceux qui ne jugent des services que par l'argent comptant qu'ils rapportent, mais qui aura son mérite aux yeux des vrais citoyens. J'ai transporté

1. MAGON remplaça en 1756, BOUVET DE LOZIER comme gouverneur de l'Isle de France ; il eut lui-même pour successeur DESFORGES BOUCHER en 1759.